Feuille de route



Mes missions récurrentes généralistes :

- ► Je conserve un lien fort avec les salarié.es sur le terrain afin d'être au plus près de leurs revendications
- ▶ Je rencontre les salariés pour les informer, recueillir leurs réclamations, leurs sollicitations ; dialoguer pour construire les revendications et mobiliser les salariés ; rendre compte de l'exercice de mon mandat
- ▶ J'exerce mon mandat en lien avec les valeurs de la CGT notamment sur les questions d'égalité du travail et de lutte contre toutes les discriminations
- ▶ Je veille à utiliser au maximum tous les droits et moyens liés à mon mandat
- ► Je rends compte des actions effectuées dans l'exercice de mon mandat à mon syndicat afin que ce dernier puisse être un appui au quotidien
- ▶ Je participe régulièrement aux réunions avec les élu.es du CSSCT et RP de mon périmètre pour coordonner un travail collectif envers les salarié.es.



CE QUE JE FAIS AVANT LES REUNIONS

- ▶ J'échange avec les salarié.es sur les sujets à mettre ou mis à l'ordre du jour.
- ▶ Je participe aux réunions de préparatoires des élu.es de la délégation CGT afin de :
 - o Lister et hiérarchiser les sujets
 - Elaborer un planning prévisionnel pour anticiper les questions réglementaires obligatoire.
 - Répartir la préparation des dossiers

(

- ▶ Je lis et analyse, selon la date de mise à disposition dans la BDESE entre autres, les documents reçus avec l'ordre du jour afin de préparer au mieux mes interventions
- ▶ Je travaille les sujets en lien avec les repères revendicatifs et le syndicat, en consultant les salarié.es et les autres élu.es

CE QUE JE FAIS PENDANT LES REUNIONS

- ▶ J'interviens pour la CGT au nom des salarié.es sur les sujets qui m'ont été répartis en réunion préparatoire
- ▶ Je vote des résolutions, des avis, des délibérations
- ▶ Je peux demander une suspension de séance si besoin
- ▶ Je prends des notes

CE QUE JE FAIS APRES LES REUNIONS

- ▶ Je participe à la réunion de débriefing afin d'élaborer du compte-rendu de la délégation CGT et participe à sa diffusion auprès des salarié.es
- ► Je vérifie la conformité du procès-verbal de la réunion lorsqu'il a été réalisé
- ▶ Je m'assure avec la délégation CGT de la mise en œuvre des engagements pris par l'employeur et des décisions prises par le CSE.

CSE LA POSTE 2024

CSE-E

870 titulaires + 870 suppléants répartis en fonction des effectifs de chaque collège électoral pour chacun des 32 CSE d'établissement distinct de la Poste SA

- Moyen défini par l'article R.2314-1 du code du travail
- Annexe 6 du PAP/ Nombre et total mensuel d'heures de délégation des Titulaires CSE-E (voir tableau)
- Possibilité de répartir les heures entre titulaires et suppléants dans la limite de deux fois les heures de délégation mensuelle du titulaire
- Secrétaire CSE-E = Temps plein
- Trésorier CSE-E = +28h/mois
- Membre de commission des Marchés = +28h/an
- Membre de commission Emploi/Formation/Egalité Pro/Diversité et Handicap = +7h/mois
- Membre de commission Economique = +3,5h/mois
- Membre de commission ASC et Logement = +10,5h/mois
- Membre de commission
 Environnement = +7h/mois
- Membre de commission unique de l'Outre-Mer = +7h/mois

CSE-C

- 25 titulaires + 25 suppléants élus parmi les élus des CSE-E
- +14h/mois (qui s'ajoutent au temps d'élu CSE)
- Temps de trajet + temps de réunion assimilés à temps de travail effectif
- Frais de déplacement pris en charge par la Poste
- Secrétaire CSE-C = Temps plein
- Trésorier CSE-C = Temps plein
- Secrétaire et Trésorier adjoint =
 ½ temps (inclues heures CSE-E)
- Membre de commission des Marchés CSE-C = +28h/an
- Membre de commissions CSE-C = +7h/mois

